

Hiver 2021-2022

Numéro 156

Le Petit

AIGULINOIS

— BULLETIN MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-AIGULIN —

INFO > PAGE 9

Un Conseil Municipal des Jeunes

Bonne année!

www.saint-aigulin.fr

P.8
LE RECENSEMENT CITOYEN
TROP SOUVENT OUBLIÉ

P.16-17
LE BADGE D'ACCÈS
AUX DÉCHETTERIES

P.18
LA RENTRÉE
THÉÂTRALE



COMMUNE DE
SAINT-AIGULIN

ÉDITO

M

es chers Concitoyens,

Au nom du Conseil Municipal, je souhaitais vous accueillir pour vous souhaiter une belle et heureuse année 2022. Comme l'année dernière hélas, nous ne pouvons pas nous retrouver pour les traditionnels vœux du Maire et du Conseil Municipal. Le contexte sanitaire en a décidé autrement.

Nous sommes, en effet, à nouveau sous le coup de la pandémie qui prend aujourd'hui un nouveau visage puisque nous subissons une nouvelle vague de contaminations.

Depuis 2020 nous vivons au rythme des confinements, des couvre-feux, des tests, des isolements... je veux avoir une pensée solidaire pour toutes celles et tous ceux qui vivent des moments douloureux du fait de la crise, que ce soit sur le plan professionnel, familial, amical, nos vies sont bouleversées. C'est dans les situations de crise que nous reconnaissons les valeurs des habitants et en particulier la solidarité qui s'est manifestée depuis le début de la crise sanitaire par la confection des masques, les livraisons des courses et bien d'autres actions encore à destination des plus fragiles et des plus vulnérables.

“ Les
projets
2022 vont
se focaliser
sur la
jeunesse ”

Je tiens à remercier chaleureusement celles et ceux qui ont fait et qui font face encore au virus comme les professionnels de santé, les employés des hôpitaux, les aides à domicile, je pense aussi aux professionnels de l'éducation qui doivent s'adapter pour continuer à instruire nos enfants. Je remercie aussi sincèrement celles et ceux qui lors du premier confinement et depuis ont continué à travailler, comme nos agents de la Commune.

Merci à la Communauté de Communes de Haute Saintonge, aux élus et aux personnels des collectivités pour leur mobilisation concernant la gestion de la campagne de vaccination. Remerciements au Département de Charente-Maritime et au SDIS pour l'équipe mobile de vaccination qui intervient au plus près des lieux de vie des Charentais-Maritime.

Je ne peux que vous encourager à vous faire vacciner ou à demander une 3e dose afin de vous protéger et de protéger les autres. Nous sommes maintenant habitués aux gestes barrière, ne nous relâchons pas !

Si la gestion de la crise occupe notre quotidien depuis notre élection, nous avons bien évidemment travaillé à l'évolution de notre Commune et l'année 2021 nous aura permis de voir se terminer les travaux de la Maison des Services, la réfection complète des toitures de la Banque alimentaire, secours catholique, salle des aînés, mission locale, salle Jules Ferry et cabinet dentaire ainsi que des travaux d'électricité et d'isolation.

Les projets de 2022 vont se focaliser sur la jeunesse avec la réfection des bassins de la piscine municipale et l'installation d'un city stade.

Malgré le contexte, la commune se porte bien et nous espérons que vous y trouvez un vrai bonheur de vivre.

Nous sommes nombreux à nous impliquer chaque jour pour atteindre cet objectif. Alors, je remercie, tous les acteurs publics et privés, qui œuvrent pour la commune.

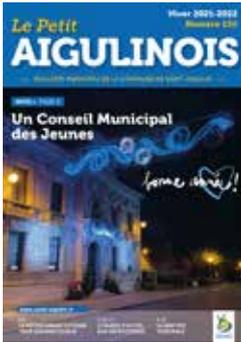
Au nom de tout le conseil municipal, je vous souhaite une très belle année 2022 ! Qu'elle soit synonyme de santé, joie, bonheur et réussite.

Au plaisir de vous retrouver prochainement pour nos futurs événements.

Brigitte QUANTIN
maire de Saint-Aigulin



SOMMAIRE



N°156

Bulletin Municipal d'Informations
de la mairie de Saint-Aigulin
1 rue Victor Hugo
17360 SAINT-AIGULIN
Tél. : 05.46.04.80.16
Fax : 05.46.04.88.13

Ouverture de la Mairie :

Du lundi au vendredi
de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h
Fermée le samedi

Courriel :

contact@saint-aigulin.fr

Visitez notre site :

www.saint-aigulin.fr
www.facebook.com/Saint-Aigulin-Demain

Directeur de la publication :

Brigitte Quantin

Rédaction :

Dany Cellier

Comité de lecture :

Monique Blasquez
Suzanne Dufourcq
Maryse Benoteau
Hélène Legendre
Audrey Mesplede
Claude Garnier

Maquette, mise en page et impression :

Studio KEVART - Saint-Aigulin

Crédits photos :

Couverture : Depositphotos.
Dépôt légal : n°1217 à parution

Le Petit Aigulinois

est distribué dans toutes les
boîtes aux lettres.

Si vous ne le recevez pas,
contactez le service d'informa-
tion au : **05.46.04.80.16**

Vous pouvez aussi le télécharger
sur le site de la mairie :

www.saint-aigulin.fr
ou flashez ce code :



Nous remercions toutes les
personnes qui ont collaboré à
l'édition de ce bulletin.

Malgré tous nos soins apportés
à cette brochure, des erreurs
ont pu se glisser, merci de bien
vouloir nous en excuser. Sous
réserve d'erreurs typogra-
phiques.

*En fonction des impératifs
communaux, (délai, espaces
disponibles, etc.) le rédacteur
en chef se réserve le droit de
modifier, raccourcir, ou ne pas
publier, les textes qui lui
parviennent.*

**Parution du prochain
numéro : Avril 2022**



4 NOTRE COMMUNE

Résumé du Conseil Municipal :

- Séance du 16 décembre 2021

Recensement citoyen

Le Conseil Municipal des Jeunes

Vandalisme et propreté - La médiathèque a réouvert

Ouverture de la Maison France Services

Une nouvelle agence immobilière



13 DOSSIER

Santé :

France Alzheimer



14 VIE LOCALE

Amicale des Anciens Combattants

L'association ADMR

Déploiement des badges pour la déchetterie

Rentrée théâtrale :

Mister Fables et Népomucène



21 VIE ASSOCIATIVE

Programmation Rock School

RDN Quads - Amicale des Sapeurs-Pompiers

L'Alliance Saint-Aigulinoise - ARHSA

Comité des fêtes - Inter-association

Don du sang - Amicale des pêcheurs

Par Monts et par Vaux - Pas et Galop

Majorettes de Saint-Aigulin - Tennis Club

27 **VIE PRATIQUE** - Brûlage des déchets en Charente-Maritime

28 **AGENDA**

VOS ÉLUS VOUS REÇOIVENT ...

PERMANENCES DU MAIRE sur rendez-vous au **05.46.04.80.16**

■ Brigitte QUANTIN

PERMANENCES DES ADJOINTS sur rendez-vous au **05.46.04.80.16**

■ Christophe BONNIN

■ Anne DRIBAUT

■ Yves REIGNER

DES CONSEILLERS DÉLÉGUÉS sur rendez-vous au **05.46.04.80.16**

■ Dany CELLIER

■ Jacques JULLIEN

■ Patrice PELET

■ Philippe PERNA

■ Jacky GARD



Séance du 16 décembre 2021

Compte rendu des délibérations du conseil municipal

Cet article dresse un état sommaire des divers sujets abordés en conseil municipal et qui ne font pas l'objet d'un article particulier dans le présent bulletin. Nous vous rappelons que les comptes rendus sont affichés en mairie.

OBJET : FINANCES : OUVERTURE DE CRÉDITS POUR L'ANNÉE 2022

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Budget Primitif de la Commune, le Budget Annexe des Barails d'Aigulin, le Budget Annexe du Centre-bourg et le Budget Annexe Lotissement les Grands Champs prévoient les recettes et autorisent les dépenses d'un exercice du 1er janvier au 31 décembre.

Pour assurer la continuité des engagements et des dépenses, dans l'attente du vote des crédits qui seront affectés lors du Budget Primitif de la Commune 2022, du Budget Annexe les Barails d'Aigulin 2022, du Budget Annexe du Centre-Bourg 2022 et du Budget Annexe Lotissement les Grands Champs

2022, et conformément aux dispositions de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il conviendrait d'autoriser Madame le Maire à engager, liquider, et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts aux budgets de l'exercice précédent à l'exception des crédits afférents au remboursement de la dette.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

AUTORISE Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement à compter du 1er janvier 2022 dans la limite du quart des crédits ouverts au cours de l'exercice sur tous les chapitres d'investissement du budget primitif de la Commune, du budget annexe

des Barails d'Aigulin, du budget annexe du Centre Bourg et du budget annexe du Lotissement les Grands Champs.

MANDATE Madame le Maire à l'effet de signer tous les actes, pièces et documents relatifs à cette opération.

OBJET : FINANCES : DÉCISION MODIFICATIVE N°1 : ACQUISITION D'UN VÉHICULE

Madame le Maire présente au Conseil Municipal ses propositions de décisions modificatives pour le Budget Principal 2021.

Il en précise les détails et fournit des tableaux avec les éléments détaillés au niveau des Chapitres budgétaires.

Les Décisions Modificatives sont les suivantes :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
CHAPITRES	ARTICLES	BUDGET 2021	D.M.	MODIFICATION
OP. 150	TRAVAUX BÂTIMENTS COMMUNAUX	728 113,43	- 30 000,00	698 113,43
OP. 177	ACQUISITION VÉHICULES	30 000,00	+ 30 000,00	60 000,00
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT		1 472 947,78	0,00	1 472 947,78



Après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à la majorité :

12 Voix pour
1 Voix contre
4 Abstentions

APPROUVE la décision modificative n°1 du Budget Principal 2021.

OBJET : FINANCES : DETR 2022 ET CONSEIL DÉPARTEMENTAL : FINANCEMENT DES TRAVAUX DE CRÉATION D'UN CITY STADE

Séance du 16 décembre 2021 (suite)



Madame le Maire Expose au Conseil Municipal le projet de la Commission municipale relatif à la création d'un city stade. Après consultation des entreprises, les devis de création de ce city stade s'élèvent à :

– Pour l'équipement « City stade » : 47.989,00 € HT, soit 57.586,80 € TTC
– Pour la plateforme nécessaire à l'accueil de cet équipement : 38.232,32 € HT, soit 45.878,78 € TTC.

Le montant total des travaux s'élève à 86.221,32 € HT, soit 103.465,58 € TTC.

Afin de permettre le financement de ces travaux, Mme le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter les subventions suivantes :

– L'Etat au titre de la DETR : à hauteur de 45% du montant hors taxe des travaux, soit une subvention d'un montant de 38.799,59 €

– Le Conseil départemental de la Charente Maritime au titre de la politique sportive : à hauteur de 35% du montant hors taxe des travaux, soit une subvention d'un montant de 30.177,46 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DIT que les travaux de la création d'un city stade feront l'objet d'une inscription au budget primitif 2022

MANDATE Madame le Maire à l'effet de consulter les entreprises

Sollicite une subvention auprès de l'Etat, au titre de la D.E.T.R., au titre des

équipements sportifs, à hauteur de 45% du montant HT des travaux, soit une subvention d'un montant de 38.799,59 € : Sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental de la Charente-Maritime, au titre des équipements sportifs, à hauteur de 35% du montant hors taxe des travaux, soit une subvention d'un montant de 30.177,46 €.

MANDATE Madame le Maire à l'effet de mettre en œuvre cette décision.

OBJET : TRAVAUX : AVENANTS AUX TRAVAUX DE RÉHABILITATION DES LOGEMENTS DE LA POSTE POUR LA CRÉATION D'UNE MAISON DE SERVICES AU PUBLIC

Vu l'article L. 2012-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2019 décidant d'engager l'opération de réhabilitation des logements de la Poste pour la création d'une maison de service public et attribuant le marché de mandat de maîtrise d'ouvrage à la SEMDAS,

Vu la délibération du 23 mai 2020 par laquelle le Conseil Municipal a chargé le Maire, par délégation, de prendre les décisions prévues aux articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision

concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Vu la délibération du 12 décembre 2019 arrêtant le coût d'objectif définitif des travaux au montant de 338 650,00 € HT, soit 406 380,00 € TTC (coût des travaux hors options-PSE et hors concessionnaires).

Vu la délibération du 3 décembre 2020 attribuant les marchés de travaux des lots 1 à 13,

Vu la déclaration d'ouverture du chantier en date du 15 mars 2021,

Vu la délibération du 29 juin 2021, approuvant les avenants aux marchés de travaux des lots 1, 3, 4, 5, 6, 7, 9, 10, 11 et 12 relatifs aux adaptations de chantier et aux mises au point avec les travaux de La Poste

Vu la délibération du 9 septembre 2021 approuvant la prolongation des délais d'exécution des marchés de travaux et de la durée du marché de maîtrise d'œuvre,

Considérant les devis ci-dessous relatifs à des adaptations de chantier, des demandes de La Poste et des compléments souhaités par le Maître d'ouvrage pour améliorer le fonctionnement ultérieur du bâtiment :

Lot 1 / Entreprise GOLFIER : élévation d'un mur en parpaing pour isoler les bureaux de La Poste de la partie chantier dans l'attente de la livraison de la porte séparative ; réalisation d'un cheminement en béton désactivé allant de l'angle de la rue Victor Hugo côté pharmacie à l'entrée de La Poste et non-réalisation de la rampe d'accès à La Poste, pour tenir compte du report du projet communal d'aménagement des espaces extérieurs « Place de la Victoire ». **Montant devis : 4 287,80 € HT**

Lot 2 / Entreprise OLIVIER : dépose des deux châssis de toit versant sud-ouest du bâtiment et condamnation des conduits de cheminées pour éviter les risques d'infiltrations. **Montant devis : 1 510,00 € HT**

Lot 4 / Entreprise BIRON : Suppression d'une porte en aluminium côté couloir. **Montant devis : - 2 860,00 € HT**

Lot 6 / Entreprise GOURAUD : Reprise des allèges et des tableaux côté La Poste et fourniture et pose d'isolation côté ancien logement au R+1. **Montant devis : 2**

Séance du 16 décembre 2021 (suite)

268,48 € HT

Lot 11 / Entreprise EIFFAGE : compléments (liaison informatique et prise pour vidéo projecteur, photocopieur, perches poste de travail) souhaités par le Maître d'ouvrage en vue de l'installation ultérieure de différents matériels pour le bon fonctionnement de la maison de services. Façade à purger après décision de La Poste de ne pas reposer le bandeau lumineux. **Montant devis : 2 109,73 € HT** Considérant que le montant total des travaux modificatifs est de 6 431,01 € HT et porte le montant des travaux à 339 952,85 € HT, montant restant inférieur au montant estimé de 338 650,00 € auquel s'ajoute les aléas d'un montant de 34 865,00 € HT de l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

1/ D'APPROUVER les avenants aux marchés de travaux suivants :

- Avenant n°2 au marché de travaux du Lot 1 – Démolitions – Gros œuvre de l'entreprise JL GOLFIER d'un montant de 4 287,80 € HT et portant le montant du marché à 65 249,10 € HT (+9,6 % par rapport au marché initial) ;
- Avenant n°1 au marché de travaux du Lot 2 – Couverture de l'entreprise OLIVIER pour un montant de 1 510,00 € HT et portant le montant du marché à 16 067,60 € HT (+10,37 % par rapport au marché initial) ;
- Avenant n°2 au marché de travaux du Lot 4 – Menuiseries extérieures aluminium de l'entreprise SAS BIRON ALU pour un montant de – 2.860,00 € HT et diminuant le montant du marché à 60 240,00 € HT (–10,09 % par rapport au marché initial) ;
- Avenant n°2 au marché de travaux du Lot 6 – Cloisons – Doublages – Isolation de l'entreprise AY GOURAUD SAS pour un montant de 2 268,48 € HT et portant le montant du marché à 30 601,39 € HT (+11,55 % par rapport au marché initial) ;
- Avenant n°2 au marché de travaux du Lot 11 – Electricité Courants Forts et Faibles de l'entreprise EIFFAGE ENERGIES pour un montant de 2 109,73 € HT et portant le montant du marché à 30 904,30 € HT (+7,72 % par rapport au marché initial) ;

2/ **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

3/ **D'AUTORISER** la Directrice du Développement de la SEMDAS, mandataire, à signer les avenants aux marchés de travaux ainsi que toutes pièces s'y rapportant.

OBJET : PETITES VILLES DE DEMAIN : CONSULTATION POUR LE CHOIX D'UN CABINET POUR L'ÉLABORATION DU PLAN GUIDE

La commune de Saint-Aigulin est engagée dans une démarche de revitalisation et a été labellisée Petite Ville de Demain par l'État. Ce dispositif a pour objet de redynamiser les communes de petite taille mais jouant un rôle de centralité sur un bassin de vie.

En effet, notre commune dispose de nombreux atouts pour jouer un rôle de polarité sur le territoire, mais son centre ancien concentre de nombreuses problématiques : vacance dans le logement, vacance commerciale, difficultés dans l'organisation de la mobilité, qualité de certains espaces publics dégradés.

Le plan guide de revitalisation est une « feuille de route » pour la revitalisation d'une commune qui comporte un programme d'actions planifiées et chiffrées, pour les 10 à 15 ans à venir.

C'est un outil d'aide à la décision permettant aux élus :

- de disposer d'un diagnostic prospectif
- de disposer d'une étude pré-opérationnelle sur le centre de leur commune afin d'avoir une vision globale des opérations à mener ainsi que des actions collectives qui devront les soutenir pour impulser une dynamique.
- de planifier les différents projets et actions, en fonction des capacités budgétaires
- de disposer d'un document de référence facilitant la communication, notamment auprès des partenaires financiers et des habitants.

L'intérêt de cette démarche pour la commune est de disposer :

- d'une vision d'ensemble et cohérente à

long terme (10 à 15 ans)

- d'un document adapté aux enjeux de la commune et à son environnement,
- d'un projet partagé par les acteurs locaux,
- d'actions concrètes chiffrées et phasées dans le temps qui serviront de base pour rédiger la convention ORT (Opération de Revitalisation de Territoire) et qui prennent en compte les possibilités financières de la commune
- d'un document flexible et évolutif.

Le document sera élaboré en 3 phases :

Phase 1 : Élaboration d'un diagnostic et définition des enjeux

C'est un état des lieux transversal qui fera ressortir les interactions entre les différentes composantes du centre ainsi que les enjeux de revitalisation qui en découlent.

Phase 2 : Élaboration de scénarios et définition d'une stratégie de revitalisation

Il s'agit de proposer plusieurs scénarios d'aménagement répondant aux enjeux identifiés préalablement et partagés avec les élus et/ou la population.

Phase 3 : Élaboration d'un plan d'actions sous la forme d'un plan guide

Il s'agit de traduire le scénario stratégique retenu précédemment sous la forme d'un plan d'actions. Ce programme d'actions est le cœur du projet. Il est élaboré pour 10 à 15 ans. Chaque action est traduite par une fiche pédagogique et opérationnelle (procédures administratives, planning, enveloppe budgétaire, actions de communication...) Cela inclut la communication et la participation des habitants tout au long de l'élaboration du Plan Guide.

Le montant de cette prestation est estimé entre 35 000 € HT et 45 000 € HT. Des financements sont mobilisables à hauteur de 80% (Banque des Territoires et Département).

Il est ainsi proposé au conseil municipal de lancer un marché à procédure adaptée afin d'engager la réalisation de cette opération.

Vu le code de la commande publique et notamment ses articles R2123-1et R2123-4 à R2123-7,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

AUTORISE Mme La Maire, M. Le Maire à

Séance du 16 décembre 2021 (suite)

lancer un marché à procédure adaptée pour la réalisation d'un plan guide répondant au besoin décrit ci-dessus,
SOLLICITE des financements à hauteur de 80 % pour cette opération (Banque des Territoire et Département de Charente Maritime)
AUTORISE Mme La Maire, M. Le Maire à signer tout document se rapportant à cette opération

OBJET : CIMETIÈRE COMMUNAL : AGRANDISSEMENT DE L'ESPACE CINÉRAIRE

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que l'espace réservé dans le cimetière communal aux caveaux cinéraires, et composé de 8 emplacements, ne dispose plus à ce jour d'emplacement.

Afin de pallier ce manque, Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'agrandir cet espace, afin de permettre de créer 10 emplacements supplémentaires.
 Madame le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette décision.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
DÉCIDE de la création de 10 emplacements supplémentaires au Cimetière Communal pour permettre d'accueillir des caveaux cinéraires
MANDATE Madame le Maire à l'effet de mettre en œuvre cette décision.

OBJET : PERSONNEL COMMUNAL : INSTAURATION D'UN COMPTE ÉPARGNE TEMPS

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;
 Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant statut de la Fonction Publique Territoriale ;
 Vu le décret n° 2004-878 du 26 août 2004 relatif au compte épargne temps dans la fonction publique territoriale ;
 Vu le décret n° 2010-531 du 20 mai 2010

modifiant certaines dispositions relatives au compte épargne-temps dans la fonction publique territoriale ;
 Vu le décret n° 2018-1305 du 27 décembre 2018 relatif à la conservation des droits à congés acquis au titre d'un compte épargne-temps en cas de mobilité des agents dans la fonction publique ;
 Vu l'avis du comité technique du Centre de Gestion de la Charente-Maritime en date du 15 décembre 2021 ;
 Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le Compte Epargne Temps (CET) est ouvert aux agents titulaires et contractuels justifiant d'une année de service. Les stagiaires et les contractuels de droit privé ne peuvent bénéficier du CET.
 L'initiative en revient à l'agent qui formule sa demande à l'autorité territoriale.

La réglementation fixe un cadre général mais il appartient à l'assemblée délibérante de fixer les modalités d'applications locales.

La réglementation ouvre notamment la possibilité aux agents de prendre leurs congés acquis au titre du CET, de demander une indemnisation de ceux-ci, ou une prise en compte au titre du RAFFP.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
DÉCIDE d'instituer le Compte Epargne Temps (CET) au sein de la Commune de Saint-Aigulin.

OBJET : SYNDICAT DE LA VOIRIE : CONVENTION D'ASSISTANCE FINANCIÈRE SUITE À RECTIFICATION FISCALE

Madame le Maire informe le Conseil Municipal du contrôle fiscal exercé par la Direction Départementale des finances publiques (DDFIP) sur les exercices comptables 2016 et 2017 du Syndicat Départemental de la Voirie.
 Suite à ce contrôle, la décision de la DDFIP a concerné les deux points suivants :
 – Assujettissement du Syndicat de la Voirie au régime fiscal de la TVA à compter du 1^{er} Janvier 2019

– Rectification des exercices 2016 et 2017 du Syndicat de la Voirie, en identifiant de la TVA à l'intérieur du prix de vente des travaux régie et missions d'ingénierie facturés au cours des exercices rectifiés.

En accord avec les services de l'Etat, ces factures rectificatives vont permettre l'allègement financier des conséquences de la rectification de comptabilité pour le Syndicat de la voirie.

La procédure retenue, en concertation avec les finances publiques, impose de mettre les collectivités dans le circuit d'écritures comptables qui ne générera aucune incidence financière à leur égard.

Madame le Maire présente la convention d'assistance financière proposée par le Syndicat de la Voirie. Cette convention expose :

- Le contexte,
- Les pièces concernées par le retour de FCTVA (ou TVA si budget annexe),
- Les factures initiales et les factures rectificatives,
- Les écritures qui seront réalisées par le Syndicat de la Voirie,
- Les écritures qui seront à réaliser par la Collectivité et qui lui permettront de recevoir du FCTVA (ou TVA) supplémentaire,
- Les dernières écritures, après encaissement du FCTVA (ou TVA) par la Collectivité qui permettront au Syndicat de la Voirie de recevoir une somme de la Commune de Saint-Aigulin, à hauteur de la somme perçue au titre du FCTVA (ou TVA) : ceci pour venir compenser, en partie, le montant de la rectification fiscale subie par le Syndicat de la Voirie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
 Madame le Maire **À SIGNER** la convention d'assistance financière du Syndicat de la Voirie.
MANDATE Madame le Maire à l'effet de mettre en œuvre cette décision.

OBJET : SYNDICAT D'ÉLECTRIFICATION : PROPOSITION D'AJOUT D'UNE COMPÉTENCE AUX STATUTS DU SDEER

Séance du 16 décembre 2021 (suite)

Madame le Maire rappelle que les statuts du Syndicat départemental d'électrification et d'équipement rural de la Charente-Maritime (SDEER) ont été définis par l'arrêté préfectoral no 17-1107-DRCTE-BCL du 13 juin 2017, date de leur dernière modification (la création du SDEER datant de 1949).

Lors de sa réunion du 13 avril 2021, le Comité syndical du SDEER a décidé de modifier les statuts du SDEER afin d'ajouter des compétences à caractère optionnel relative à l'infrastructure de recharge de véhicules électriques.

Madame le Maire donne lecture de la délibération du SDEER et de cette modification qui consiste à amender les statuts du SDEER comme suit :

– A l'article 2, après le deuxième alinéa du paragraphe consacré aux « Activités accessoires », il est proposé d'insérer l'alinéa suivant :

« Sur demande des collectivités membres, le Syndicat peut accompagner les interventions et investissements de ses membres dans le domaine de la maîtrise de la demande en énergie et plus particulièrement dans le domaine de la performance énergétique de l'éclairage

public, des bâtiments et des équipements publics, de l'achat d'énergies et du suivi et de l'optimisation des consommations énergétiques. »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DONNE un avis favorable au projet de modification des statuts du Syndicat départemental d'électrification et d'équipement rural de la Charente-Maritime, tel qu'il a été voté par son Comité syndical le 13 avril 2021.

CITOYENNETÉ

Recensement citoyen : Trop souvent oublié



Chaque jeune Français de 16 ans doit se faire recenser. Son recensement citoyen (parfois appelé par erreur recensement militaire) fait, il reçoit une attestation de recensement.

Le recensement permet à l'administration de convoquer le jeune à la journée défense et citoyenneté (JDC).

Fournir un justificatif concernant le recensement ou la JDC est obligatoire pour s'inscrire, jusqu'à

l'âge de 25 ans, aux examens (BEP, Bac, permis de conduire...) ou concours administratifs organisés par l'administration française.

Le recensement permet à l'administration d'inscrire automatiquement sur les listes électorales toute personne âgée de 18 ans. Tout majeur peut alors voter dès l'âge de 18 ans, sans réaliser d'autres démarches.

Infos : www.le-recensement-et-moi.fr/rpetmoi/

ÉLECTION

Le Conseil Municipal des Jeunes de Saint-Aigulin a été élu



Le Conseil Municipal des Jeunes est une instance municipale, élue pour 2 ans, destinée aux enfants et aux adolescents. Il a un rôle consultatif. Ses délibérations n'ont pas force réglementaire si elles ne sont pas approuvées par délibération du conseil municipal élu ou du maire. À l'intérieur de cette assemblée, les jeunes s'expriment sur la vie de la commune, sont écoutés et leur avis est pris en compte. Ils peuvent proposer des actions en concertation avec les adultes. Ils vont ainsi s'initier à l'exercice de la démocratie locale.

Le CMJ permet donc aux jeunes conseillers de :

- Comprendre ce qu'est 'la citoyenneté'
- Découvrir la ville et ses acteurs
- S'investir dans des projets collectifs

Le 24 novembre 2021, le premier Conseil Municipal des Jeunes de Saint-Aigulin a été élu

au suffrage universel par les jeunes électeurs de 9 à 12 ans de notre commune.

Ont été élus :

6 jeunes élèves de l'école élémentaire : **Lino Arnouil, Vincent Bousse, Maëlle Michoux, Lhòu Moulinier, Lou Porteyron et Martin Trotet.**

5 collégiens : **Clara Bousse, Malcom Beinse, Kaelin Lebarbier, Lily Roulet et Angèle Trotet.**

Le 7 décembre 2021, lors de la première réunion constitutive du Conseil Municipal des Jeunes s'est déroulée l'élection du maire et de ses 3 adjoints.

Ont été élus :

Maire : Angèle Trotet

1er adjoint : Kaelin Lebarbier ,
2e adjoint : Malcom Beinse, 3e adjoint : Lhòu Moulinier

Après l'élection, **Madame le Maire, Brigitte Quantin a remis l'écharpe tricolore à Angèle Trotet**, symbole de son nouveau rôle au sein de notre commune.

Les jeunes élus ont ensuite signé

la charte du CMJ qui constitue pour eux une promesse d'engagement en matière d'assiduité, de participation aux projets et de respect.

Fraîchement élue, Angèle Trotet accompagnée de quelques-uns de ses conseillers a pu se présenter lors du conseil municipal des adultes qui s'est tenu le 16 décembre dernier.



LE BILLET D'HUMEUR DES ÉLUS

Vandalisme et propreté

Courant décembre, certains élus ont pu râler contre différentes situations peu respectueuses de notre bien-vivre ensemble ...

Retour en détail sur 3 situations qui ont fait râler (et pas que des élus) :

1 – DISPARITION DE BONNET :

La/les personnes fâchées avec la féerie des fêtes au point de retirer le bonnet du lutin/gnome positionné à côté de la mairie est priée de se trouver une autre occupation l'année prochaine.... A trois reprises, le bonnet a été remplacé...

2 - LA BOITE À LIRE :

Nous rappelons à la population que cet endroit a été imaginé pour apporter une solution de continuité de service pendant les périodes de fermeture de la médiathèque. C'est un lieu de passage auquel nous souhaitons conserver un état de propreté et de décence irréprochable pour continuer d'accueillir en toute sécurité différentes générations de Saint-aigulinois(es)...

3 – LE CHEMIN DE L'ÉCOLE :

Après les fêtes il est de coutume, que nos poubelles regorgent d'emballages en carton et autre polystyrène au point de faire déborder nos containers...

Alors si cela s'entend par rapport à la surproduction d'emballages liés aux traditionnels cadeaux de Noël, nous en profitons pour rappeler que les téléviseurs, jeux d'enfants en plastique cassé, matelas... doivent être amenés à la déchetterie et ne doivent pas être déposés au pied des containers de notre centre-ville.

Mention Zéro pointé aux personnes qui ont sauvagement déposé différents objets, mégots de



cigarette et pelures de clémentines dans le chemin d'accès à l'école élémentaire (côté garderie) au point de rendre ce chemin impraticable.

Quelle image pour nos enfants que nous éduquons chaque jour aux enjeux environnementaux et que nous accompagnons à devenir de futurs citoyens responsables...

SOLIDARITÉ

À la recherche de bénévoles ...

L'association Solidarité Dronne Lary, affiliée à la Banque Alimentaire de Charente-Maritime, recherche des bénévoles sur le secteur de Saint-Aigulin pour le transport, la manutention ou la distribution des denrées.

Merci de nous contacter au 06 81 04 16 37

CULTURE POUR TOUS

La médiathèque a réouvert et entame son désherbage !



Comme cela ne vous aura pas échappé, nous avons été contraints de fermer la médiathèque fin novembre 2021 au vu d'une absence de personnel. La réouverture de la médiathèque n'a été effective que le mardi 4 janvier 2022 pour le plus grand plaisir des lecteurs !

En attendant de retrouver une stabilité de fonctionnement, nous assurons une ouverture du mardi au samedi de 10h à 12h et de 14h à 17h30 ainsi que le samedi de 10h à 12h.

La période de fermeture a été propice à la rencontre avec la Coordinatrice du Réseau des médiathèques – Stéphanie Macard – qui est venue accompagnée de Mme Peggy Laurent de la Direction Culture, Sport et Tourisme du département. Toutes deux sont venues prêter main forte à nos agents, bénévoles et élus pour procéder à un grand « désherbage » à l'intérieur de nos étagères.

L'élimination fait partie du circuit du livre au même titre que les acquisitions. Si les achats sont essentiels pour offrir un nombre suffisants de documents au public, le bibliothécaire doit aussi savoir gérer ses collections en éliminant régulièrement des livres devenus inutiles, c'est ce que l'on appelle dans le jargon des médiathèques, « le désherbage ».

C'est une opération indispensable, même si elle est souvent perçue comme difficile du fait d'avoir à se séparer de livres que l'on a aimés.

Ainsi le bibliothécaire est comme un jardinier, il doit éclaircir pour mieux mettre en valeur les différentes

collections adultes, enfants, multimédias et présenter ainsi une bibliothèque aux fonds actualisés, agréables, et régulièrement renouvelés.

On reconnaît à cette opération de désherbage quelques avantages :

- gagner de la place et de l'argent en évitant de réparer inutilement un ouvrage ou en ayant à acheter de nouvelles étagères.
- gagner du temps pour trouver un livre dans des rayonnages moins encombrés.
- repérer les manques et les lacunes du fonds et d'avoir ainsi une meilleure adéquation du fonds par rapport aux besoins évolutifs du public.
- offrir une meilleure image de la bibliothèque en présentant des documents en bon état dont les informations sont fiables et actualisées.

C'est sur cette ligne de conduite que beaucoup d'ouvrages ont été sortis de nos étagères.

La commune réfléchit à la manière dont ces ouvrages vont être valorisés/recyclés dans une autre vie mais soyez assurés sur le fait que nous veillerons à ce qu'ils offrent encore de longs et beaux moments de lecture !



Médiathèque : 1 place Jules Ferry

Tél : 05.46.04.35.78

mediatheque.staigulin@gmail.com

TRAVAUX

Ouverture de la Maison des Services Le parking de la place Verdun en profite pour être enrobé !



La maison des services va bientôt ouvrir.

Après des mois de travaux et près de 4 mois de retard pour cause de covid (retard d'approvisionnement matériaux rencontrés par les artisans), la maison des services de Saint-Aigulin va bientôt ouvrir à la mi-février 2022.

L'occasion pour la conseillère numérique de prendre ses fonctions dans ce lieu dédié.

Une fois les travaux terminés, nous pourrons démarrer

la réfection du parking de Verdun afin d'harmoniser l'espace public créé autour de la pharmacie, de la maison de santé et de la maison des Services !

Un projet de plus qui permet à notre commune d'assurer l'accessibilité à des services de qualité offerts à la population en favorisant le développement, la dynamisation locale et l'attractivité tout en respectant les forces vives économiques déjà en place de notre territoire.

ÉCONOMIE

Une nouvelle agence immobilière



Fort de vingt années d'expérience dans la mise en vente de biens, la transaction et l'évaluation immobilière sur le secteur, notre espace commercial vous accueille maintenant à Saint-Aigulin pour aborder sereinement votre projet immobilier :

- maison individuelle, terrain à bâtir, propriétés
- diverses, parcelles de bois, étang, fonds de commerce.

N'hésitez pas à nous solliciter pour un avis de valeur, une recherche spécifique ou de simples conseils, notre équipe se tient à votre disposition pour échanger avec sérieux et compétence sur votre projet.

Une évaluation dans le cadre d'une donation, succession ou séparation ? Nous sommes également là pour vous.

Pour toute information, vous pouvez nous contacter au 05.46.49.63.20

L'Immobilier Saint Aigulinoise
31 rue Victor Hugo - 17360 SAINT AIGULIN
saintaigulin.immobilier@gmail.com

SANTÉ

**ALZHEIMER .-.-.-.-
PERDU .-.-.-.-
SOS .-.-.-.-**

RÉPONDEZ À LEUR DÉTRESSE
donner.francealzheimer.org

FRANCE ALZHEIMER
& MALADIES APPARENTÉES

Le handicap neuro-cognitif a pour caractéristique de ne pas se voir.

Si la maladie d'Alzheimer ne laisse pas indifférent, il est souvent difficile pour les personnes concernées directement d'exprimer leur empathie. Ce que propose France Alzheimer et maladies apparentées c'est justement le moyen de le faire. Comment ? En portant et en faisant connaître notre symbole dédié à la solidarité envers la maladie d'Alzheimer et les maladies apparentées. C'est une manière délicate de dire aux personnes malades « **oui je te comprends et te respecte dans ta dignité humaine** ».

Il est fondamental de permettre aux personnes malades et à leurs proches de ne pas abandonner l'espace public et de continuer à mener leurs activités, entourés de personnes attentives et rassurantes.

Notre association est présente pour l'accueil, l'écoute, le soutien et l'information des familles

touchées par cette maladie et maladies apparentées. Elle propose diverses actions : formation des aidants, groupe de parole, entretiens individuels, halte relais®, relaxation, art thérapie, musicothérapie, etc. sur les différents secteurs du département.

N'hésitez pas à nous contacter !

Exprimons notre solidarité envers les personnes concernées par cette maladie.

Faites un don à l'association départementale :

France Alzheimer Charente Maritime

116, cours Paul Doumer à Saintes

Tél : 05 46 92 25 18

Email : francealzheimer17@gmail.com

Site internet : www.francealzheimer.org/charentemaritime/

P.S. : Les dons et cotisations sont déductibles des impôts sur le revenu à hauteur de 66% puisque France Alzheimer est reconnue d'utilité publique.

**J'AI L'ESPOIR D'AIDER
3 MILLIONS
DE PERSONNES**

FRANCE ALZHEIMER
& MALADIES APPARENTÉES

COMMÉMORATION

Amicale des Anciens Combattants & Victimes de Guerre

Toutes Générations de Feu – Section de Saint-Aigulin



© Photo - Valentin Gantier

CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE 2021

C'est par une splendide matinée très ensoleillée que se sont déroulés, la cérémonie de commémoration de l'armistice du 11 novembre 1918 et l'hommage aux morts pour la France en opérations extérieures.

Le défilé, au départ de l'ancienne mairie, est constitué des porte-drapeaux, d'une délégation de pompiers, de gendarmes, des autorités, des anciens combattants et d'un nombreux public.

Sur la place de la Victoire, la cérémonie commence par le garde-à-vous des pompiers et des gendarmes pour la montée des couleurs. La sonorisation est assurée par Olivier Morcelet. Suit, la remise de la Croix du Combattant à Christophe Wlodarczyk pour ses actions menées pendant son détachement en Arabie Saoudite dans le cadre de l'opération "DAGUET".

Ensuite, ce sont les allocutions du Président Jacky Gard et de Mme le Maire Brigitte Quantin.

Tout d'abord, le président rend un chaleureux hommage à nos poilus et à nos soldats morts pour la France en opérations extérieures et a une fois de plus insisté sur le devoir de mémoire à transmettre aux jeunes générations ainsi que sur le rejet des profanations de tout genre et des actes terroristes. Madame le Maire a rendu hommage à son tour à nos anciens et à tous les morts pour la France et un, particulièrement appuyé, à Damien Buil, enfant de la Commune.

Un hommage a également été rendu à travers le dépôt de gerbes au pied du monument aux morts. Une gerbe a été déposée pour les OPEX par Chantal Buil et son petit-fils, par Robert Artur pour les Anciens Combattants puis de Brigitte Quantin pour la municipalité.

La sonnerie aux morts précède la minute de silence et la Marseillaise. Enfin, les autorités vont saluer les porte-drapeaux et les délégations de gendarmes et pompiers sur la musique : " La marche des soldats" de Robert Bruce.

Le Président remercie tous les intervenants : les délégations, les Anciens Combattants et le public pour la réussite de cette cérémonie du souvenir.

Les porte-drapeaux rendent un dernier hommage à nos morts devant le monument.

Les anciens combattants et les membres honoraires se sont retrouvés, salle Jules Ferry pour l'assemblée générale. Il ressort de cette réunion le besoin d'élargir l'ouverture des adhésions en modifiant les statuts.

PROCHAINE CÉRÉMONIE :

Commémoration du Traité d'Evian le 19 mars 2022 à La Genétouze.

INFORMATION :

Photos des cérémonies sur le groupe Facebook : Amicale des Anciens Combattants Section de Saint-Aigulin



L'AMICALE DES ANCIENS COMBATTANTS S'OUVRE AU GRAND PUBLIC

La tradition et le devoir de mémoire l'exigent, chaque 19 mars, 8 mai et 11 novembre, comme dans tous les villages de notre pays, un hommage est rendu par les habitants à ceux qui sont tombés et ont combattu pour la France. À Saint-Aigulin, ces manifestations sont organisées par les membres de l'Amicale des Anciens Combattants. Le temps passant, il est de plus en plus difficile pour ces derniers, faute de nombre, d'assurer l'organisation de ces événements.

Après plusieurs échanges entre ses membres lors de la dernière assemblée générale, il a été décidé que l'association connaîtrait quelques changements.

Tout d'abord son nom : l'Amicale des Anciens Combattants devient l'Association Patriotique de l'Amicale des Anciens Combattants. Ceci, dans le but de s'ouvrir au plus grand nombre et de pouvoir recruter de nouveaux membres. Dorénavant, il ne sera plus obligatoire d'avoir combattu en France ou à l'étranger pour devenir membre. Cela signifie, comme sa nouvelle dénomination l'indique, que toute personne, adhérant aux valeurs patriotiques et républicaines pourra prétendre intégrer l'association. Ainsi, ses actuels membres espèrent attirer de nouvelles forces vives pour les aider, dans l'organisation des commémorations notamment, et transmettre progressivement le flambeau à la jeune génération.

SERVICES À LA PERSONNE

L'association ADMR

Chaque année, est prévu un plan de développement des compétences proposé aux salariés d'intervention, au personnel administratif et aux bénévoles. Depuis la présence de la covid, toute notre organisation a dû être modifiée. La grande majorité de nos clients a pu se rendre compte des efforts réalisés par nos

salariés, sur le respect des gestes barrières tout en continuant leur activité, malgré parfois quelques inquiétudes. Seul le personnel vacciné a pu continuer son activité. Les visites des bénévoles ont été réduites au strict nécessaire auprès des personnes aidées. Chaque année, une enquête de satisfaction est faite auprès de l'ensemble de nos clients, malgré la covid, 98% de nos clients ont été satisfait de l'organisation proposée par notre association ainsi que des services apportés. Chaque salarié mobilisé a reçu un courrier signé de M. Bussereau pour le département et de la gouvernance de la fédération pour les remercier de leur investissement. Une prime covid départementale, une prime fédérale et une prime association ont été données à chaque intervenant. Un soutien indéfectible leur est accordé.

L'ADMR EN CHARENTE-MARITIME

425 communes sont desservies, 992 salariés et 5463 personnes aidées
26 associations et 208 bénévoles.

L'association ADMR de SAINTONGE-SUD

21 communes desservies, 48 salariés, 2 assistantes, 8 bénévoles visiteurs.
Près de 300 personnes aidées.

Notre bureau de Saint Martin d'Ary

Tél. : 05 46 04 45 97

Notre bureau de Saint-Aigulin

Tél. : 05 46 70 09 97

L'ensemble des administrateurs de l'association ADMR Saintonge-Sud vous souhaite une bonne année 2022



CADRE DE VIE



Déploiement des badges d'accès aux déchèteries de la Haute-Saintonge pour les particuliers



Tout au long de l'année 2021, la Communauté des Communes de la Haute Saintonge a procédé au déploiement des badges d'accès en déchèterie.

Le badge est réservé aux particuliers résidant parmi les 129 communes de la Haute-Saintonge. Si vous n'avez pas encore reçu le courrier vous permettant de demander ce badge, vous pouvez vous adresser :

- Directement aux agents des déchèteries de la Haute-Saintonge
- Par mail : service-om@haute-saintonge.org
- Par téléphone : **05 46 48 78 34**
- En ligne via notre formulaire de demande de badge : <http://www.haute-saintonge.org/cadre-de-vie/dechets/decheteries>

Une fois le formulaire de la demande de badge

reçu complet (formulaire + justificatif de domicile (facture EDF, eau ou téléphone, ou taxe foncière)), les badges d'accès sont envoyés directement à chaque foyer. Un seul badge est attribué par foyer. Chaque membre du foyer pourra donc l'utiliser.

Suite aux nombreuses demandes de badges reçues, le délai pour le recevoir est estimé entre 8 et 12 semaines. La date effective du contrôle de badges sera affichée dans les déchèteries et sera consultable sur le site internet. **En attendant, vous pouvez donc continuer à utiliser les déchèteries.** Dès le badge reçu, nous vous conseillons de prendre l'habitude de le présenter aux agents des sites.

Attention : La présentation du badge est obligatoire sur les déchèteries de Saint-Aigulin et Clérac. Cependant, vous ne serez pas refusés si la demande de badge n'a pas été effectuée ou est en cours. L'agent de déchèterie vous invitera à le faire rapidement et vous laissera déposer vos déchets.

Les usagers des communes limitrophes avec la Charente auront toujours la possibilité de se rendre sur les déchèteries de Baignes et Châteaubernard pour lesquelles la Communauté des Communes a une convention avec CALITOM. Le badge devra être présenté à l'agent sur place.

Pour finir, vous trouverez le nouveau règlement des déchèteries sur notre site internet :

<http://www.haute-saintonge.org/cadre-de-vie/dechets/decheteries>



COVID 19 :

PROTÉGEZ LES OPÉRATEURS DE TRI :

COVID-19 • PROTÉGEZ LES AGENTS DE TRI

GESTES DE PRÉCAUTION : DÉCHETS USAGÉS



Mouchoirs



Masques



Gants



A JETER UNIQUEMENT DANS LE SAC NOIR



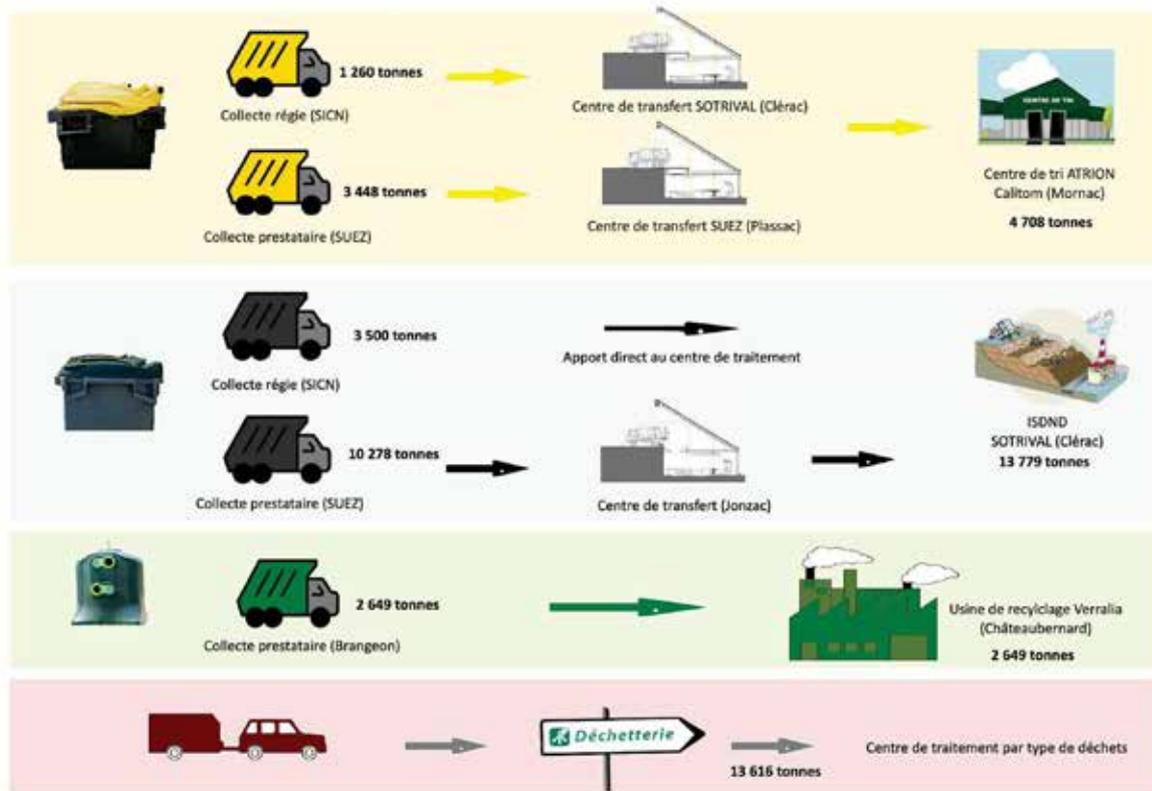
ordures ménagères

POUR LES JETER CORRECTEMENT



Rassemblez les mouchoirs, masques et gants usagés dans un sac fermé avant de les jeter dans le sac noir

>>>> Pour limiter la transmission du virus COVID-19 et éviter de contaminer les opérateurs de tri, ne jetez pas vos mouchoirs, masques et gants dans les sacs jaunes ! Trop de masques se trouvent encore dans les sacs jaunes : l'équivalent de 23 kg, soit 500 litres, en 70 heures de tri seulement ont été retrouvés sur les tables du centre de tri d'Atrion.



La gestion des déchets en Haute-Saintonge représente sur l'année 2020 :

- 54 élus** (Commission 2020-2026)
- 120 agents** (Agents de collecte et administratifs SUEZ, SICN, BRANGEON + Agents de déchèteries et administratifs CDCHS)
- 203 kg/hab** d'ordures ménagères résiduelles
- 69 kg/hab** d'emballages et papiers
- 39 kg/hab** de verre
- 200 kg/hab** de déchets apportés en déchèterie

Soit un total de 511 kg/hab

Coût aidé moyen TTC du service par habitant

De 2015 à 2018 : 80 €/hab	2019 : 93 €/hab	2020 : 94 €/hab	Moyenne Nouvelle Aquitaine (milieu Rural) : 97 €/hab
---------------------------	-----------------	-----------------	--

Pour réduire nos déchets COMPOSTONS !

En 2020, chaque habitant de Haute-Saintonge a jeté :

203 kg

dont 44 kg de déchets biodégradables. Traités, ils coûtent 85 €/tonne TTC et génèrent 137 €/tonne TTC de l'assimilation de la TISAP (Base Générale sur les Activités Polluantes).

56 kg

de déchets verts en déchèterie (benton, feuilles...)

Réduisons nos déchets en adoptant un geste simple : le compostage!
Grâce à un composteur domestique, vous pourrez ainsi composter vos épluchures, restes de repas, déchets verts etc... et obtenir un engrais organique pour vos plantations.

Distribution gratuite de COMPOSTEURS* en Haute-Saintonge

*Pour les habitants de Haute-Saintonge sur présentation d'un justificatif de domicile.

La Communauté des Communes de la Haute-Saintonge reste à votre disposition pour toute demande d'informations sur le compostage domestique au 05 46 48 78 34

Pour plus d'informations : Retrouvez la recette du compost sur notre site internet : <http://www.haute-saintonge.org> Rubrique « Cadre de vie ».

RENTRÉE THÉÂTRALE

Mister Fables



**Art, Culture et Loisirs accueille
PATRICK GUICHARD
dans MISTER FABLES
au théâtre Tony Poncet
Vendredi 11 février à 20h30**

**D'APRES JEAN DE LA FONTAINE
Mise en scène : Frank Bertrand**

Patrick Guichard, est "Mister Fables", véritable one man show, autour des célèbres fables de Jean de La Fontaine. Ce n'est pas moins d'une quinzaine de fables que l'acteur, dans un jeu aux accents très music-hall, invite le public à (re) découvrir. Les spectateurs deviennent alors les partenaires du comédien et jouent de concert avec lui. Ce spectacle conçu par Frank Bertrand, dans le but de distraire et d'émouvoir petits et grands, obtient un grand succès à travers la France, nous permettant ainsi de constater l'incroyable modernité de ces histoires croustillantes, aussi légendaires par leur morale que par leur farce non feinte destinées à remuer l'ordre établi.

Patrick Guichard, en conteur espiègle, nous délecte de ces moments sucrés au verbe haut, de "la colombe et la fourmi" à "Le corbeau et le renard", il s'agit là d'un florilège de contes à vivre en famille...

Spectacle très bien adapté aux enfants, car ils participent activement au spectacle en venant mimer sur scène les fables.

**Durée 1 heure
Prix des places : 8€
Contacts: cyranopatrck@gmail.com**

THÉÂTRE

La compagnie
Népomucène

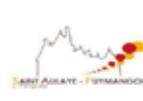
THEATRE
"Tony Poncet"
La troupe « Népomucène » de St Aulaye
interprètera
« Quoi d'veux, Docteur ? »
de Nicolas Hirgair



Organisation : Mairie 0546048016

SAMEDI 19 FEVRIER 2022
St-AIGULIN
21h00

Comédie en 3 Actes durée 1h30
Mise en scène Corinne LAMBERT, Adaptation Jacques SIOT
Entrée 8€



« Quoi d'veux, docteur », écrit par Nicolas HIRGAIR

Synopsis :

C'est la conviction du docteur Giraud. Son projet est de s'emparer de l'esprit de Freud grâce à une machine de son invention.

Mais lorsqu'un éboueur sans gêne, une secrétaire harassée et une inspectrice de la sécurité sociale un peu trop curieuse viennent contrarier ses projets, la situation dérape.

La machine se déclenche. La théorie du docteur se confirme. Ils vont tous en faire les frais.

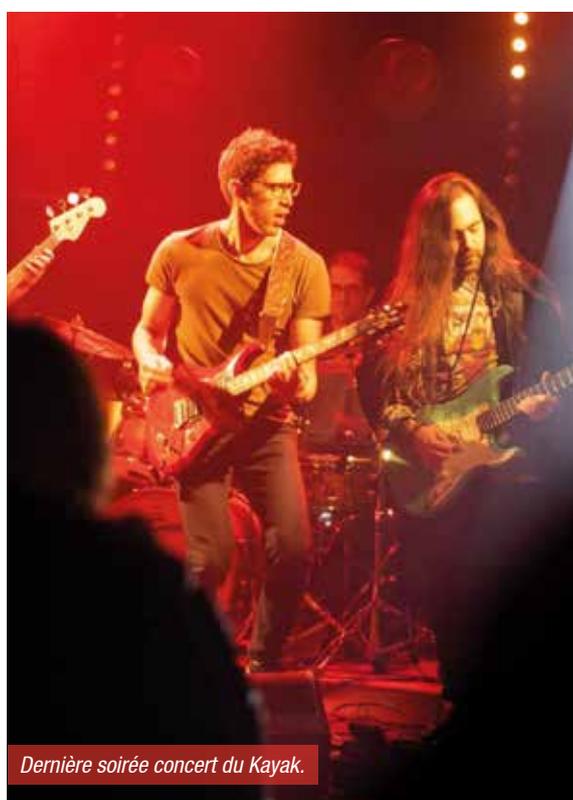
La troupe se compose de 6 Comédiens :
2 hommes, 3 femmes et 1 fillette

**Le 19 février 2022 au Théâtre Tony Poncet
à partir de 21h**

Durée environ 1h30

MUSIQUE

Programmation Rock School



Dernière soirée concert du Kayak.



Rockscool— concert des élèves (2021)

RDN QUADS



La fin de saison pour RDN, s'est déroulée comme prévu au calendrier.

Les trois dernières randonnées de septembre, octobre et novembre ont permis à nos quadeurs de profiter pleinement des beaux parcours de "80 km en moyenne" préparés par nos organisateurs sur la commune de Saint-Aigulin et communes avoisinantes

Nous avons pu, aussi cette saison, participer aux Journées nationales des chemins organisées par le collectif de défense des loisirs verts : « CODEVER », cette manifestation a pour but d'entretenir et éventuellement d'ouvrir des chemins abandonnés.

Cette journée s'est déroulée à Saint-Aigulin le samedi 9 octobre au départ de la Guinguette. Membres de RDN et bénévoles se sont retrouvés sur deux chemins de notre commune pour effectuer essentiellement des travaux de débroussaillage.

Un repas froid était offert à tous les participants le midi.

Nous nous sommes associés aux pompiers cette année pour participer au Téléthon où nous avons proposé à ceux qui le souhaitent une balade en quad sur nos chemins communaux moyennant une participation reversée en totalité au profit du Téléthon.

Nous espérons pouvoir organiser notre assemblée générale courant mars si les conditions sanitaires le permettent...

Notre association a connu un bon taux de participation pour cette saison 2021, que ce soit de nos adhérents habituels et de nouvelles recrues.

Notre page Facebook : rdn quad saint-aigulin17 est régulièrement mise à jour

Nous espérons avoir apporté à tous les participants un bon moment d'évasion à travers nos beaux chemins.

Nous vous souhaitons à tous une très belle et excellente année 2022.



Contacts :

Tél. : 06.23.13.52.95 (Le Président)

rdn.saint-aigulin17360@orange.fr

Facebook rdn quad saint-aigulin 17

AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS

2021 ressemble beaucoup à l'année 2020

Malgré tout, nous avons pu célébrer notre Sainte-Barbe, notre défilé était accompagné de la magnifique fanfare de Blaye.

Certains d'entre nous ont changé de grade en voici la liste :

- Jaldo Vallejo Luis devient Lieutenant infirmier
- Bausse Gaël devient Adjudant-chef
- Muller Yann, Restoint Florian, Ollivier Nicolas deviennent Sergent-chef
- Mien Benoît devient Sergent
- Bonnin Engueran devient Caporale-Chef
- Horreareu Baptiste, Bonnin Marie, Mien Natacha deviennent caporal(e)s
- Aubre Jeremy, Ganivet Valentin, Lafon Alexis deviennent 1^{re} Classe

Il a été remis aussi des médailles de services :

- Bronze, pour 10 ans de services aux : 2^e Classe Saubesty Sébastien et au Lieutenant Infirmier Jaldo Vallejo Luis.
- Argent, pour 20 ans de services aux : Adjudant-Chef Bausse Gaël, Sergent-Chef Muller Yann et Sergent-Chef Ollivier Nicolas.
- Or, pour 30 ans de services à l'Adjudant-chef Morcelet Olivier

Nous avons décidé cette année, de relancer le **TELETHON** avec la collaboration des *Majorettes* ainsi que d'*ADN Quads*, malgré une matinée sous le signe de la pluie, nous avons pu remettre la somme de **720€** à l'**AFM TELETHON**. Nous remercions très chaleureusement tous les commerçants qui ont contribué au bon déroulement de cette manifestation, avec leurs dons ainsi que la population qui s'est déplacée en nombre, merci beaucoup pour vos dons et merci à tous. Rendez-vous à l'année prochaine.

Cette année encore et pour le bien de tous, nous avons distribué nos calendriers dans vos boîtes aux lettres, le principe est le même que l'an dernier, si vous désirez nous faire un don, il suffit de venir nous rendre visite les dimanches de garde de 8h30 à 12h30 et 14h à 18h ou déposer votre don dans notre boîte aux lettres : place de la victoire 17360 Saint-Aigulin.

Enfin, si vous souhaitez devenir Sapeur-Pompier volontaire, vous sentir utiles, sauvez des vies, notre centre de secours recrute, contactez-nous au 06 71 90 73 94

L'ensemble des pompiers vous présente ses meilleurs vœux pour l'année 2022. Prenez soin de vous et de vos proches.

Bonne année,
Magalie Morcelet, Présidente de l'amicale
Christophe Bonnin, Chef de Centre Capitaine

AFM TELETHON
INNOVER POUR GUERIR



FESTIVITÉS

L'Alliance Saint-Aigulinoise



L'année 2021 se clôture avec la réalisation de la semaine commerciale et du marché de Noël.

Notre association a remis aux commerçants adhérents, une urne et des tickets de tombola à donner aux clients lors de leurs achats. Une cagnotte d'une valeur de 1 250€ avait été divisée en bons d'achat. C'est lors du marché de Noël que le tirage au sort des 2000 tickets remis a eu lieu. 125 bons ont été gagnés avec un 1^{er} lot à 255€ et le second à 175€.

On notera une forte participation du public le jour du marché, venu pour découvrir les différents stands présents pour l'occasion : objets artisanaux, restauration et spécialités sucrées-salées à emporter, marrons grillés, chocolat chaud... Étaient présents avec leur stand, les écoles de Saint-Aigulin : maternelle, élémentaire et collège ainsi que l'école de la Roche-Chalais. Tous ont rencontré un grand succès avec les parents venus pour les soutenir.

Cette année, l'ASA offrait aussi une animation florale en partenariat avec Quantin

Dubreuil Fleuriste : 49 enfants ont pu concevoir leur propre "centre de table" en souvenir de cette journée spéciale.

La calèche et ses magnifiques chevaux avec le Père Noël ont ravi les plus petits comme les plus grands en défilant comme chaque année dans la rue principale.

C'est avec beaucoup de courage pour affronter le froid que "Karno" nous a offert un superbe spectacle avec un vaste répertoire musical. Sa voix, accompagnée de sa guitare et de son savoir-faire, ont beaucoup contribué à ce que ce marché soit des plus réussis.

La traditionnelle soupe du marché n'a pas eu lieu en raison du renforcement des mesures sanitaires liées au Covid.

Merci à tous pour votre présence et participation à la semaine commerciale !

On se retrouve le **4 février prochain pour l'assemblée générale** sous réserve de nouvelles mesures restrictives.

Toute l'équipe de l'ASA vous présente ses meilleurs vœux de santé, de bonheur et de réussite pour l'année 2022.
Nicolas Beinse



DÉCOUVERTE DU PATRIMOINE

ARHSA : Promenade en Médoc



30 juin, date attendue de tous pour la levée du confinement et l'ouverture des restaurants. L'ARHSA aussi attendait ce moment avec impatience pour la première sortie de l'année 2021 : une balade dans le Médoc.

Dès 7h, cinq voitures particulières partent du Foyer municipal en direction de Blaye : passage obligatoire pour le bac Blaye-Lamarque, à 9h. De l'autre côté de la Gironde, le convoi continuera d'être conduit par Patrick Lapp qui connaît bien le prestigieux terroir viticole du Médoc.

Très vite, nous arrivons au château de Beychevelle, qui nous éblouit par ses jardins, sa perspective sur l'estuaire et son architecture digne de Versailles.

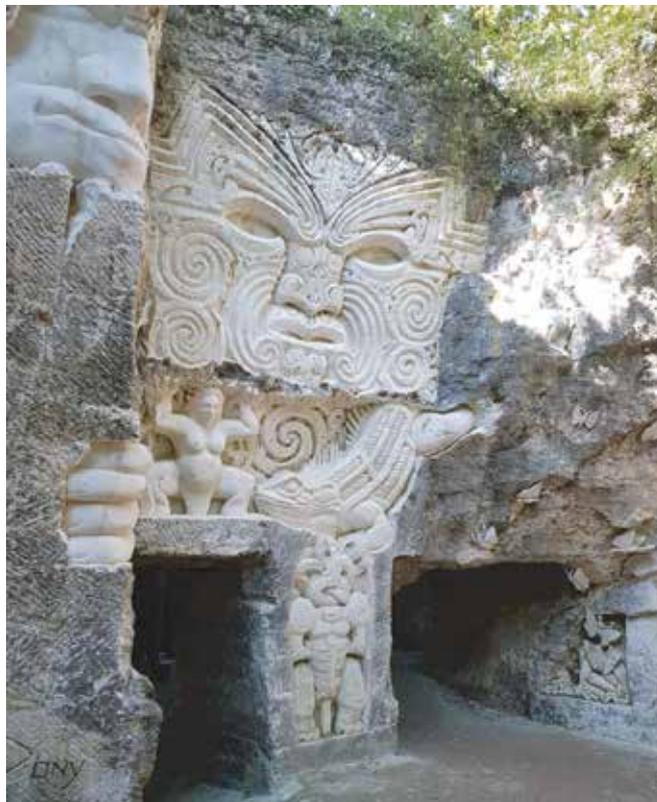
Puis, circulant à travers les vignes, nous arrivons à Pichon-Longueville et de l'autre côté de la route Pichon-Baron qui se reflète dans son miroir d'eau. Ensuite, le château Cos d'Estournel nous surprend avec son allure asiatique.

En fin de matinée, c'est à Lamothe-Bergeron que nous nous arrêtons pour une visite complète : le château dans son parc avec de très beaux arbres, un petit belvédère offrant une vue magnifique sur le vignoble, et les chais où une projection audio-visuelle complète la visite guidée. Tout cela se termine par une dégustation en plein air sous le grand cèdre du Liban.

Après le copieux repas pris au " Café des Sports " à Avensan, le groupe a quartier libre dans l'espace de Fort-Médoc : espace herbeux, restes de constructions de Vauban, large panorama sur l'estuaire...

Dans sa dernière partie, notre itinéraire reprend vers Château Margaux. Arrêt incontournable devant sa très classique façade à colonnes et son fronton triangulaire. La fin de parcours nous permet d'admirer le château Palmer et le château d'Agarsac.

Le 21 juillet, nous avons dit un dernier adieu à Janine Roca ; et le 1^{er} septembre, Georges, son époux est parti à son tour. Encore deux membres de l'association qui nous ont quittés, avec nos regrets attristés.

**JOURNÉES DU PATRIMOINE**

Pour les journées du patrimoine, une sortie a été organisée le jeudi 16 septembre, aux Lapidiales près de Port d'Envaux.

Notre guide a retracé l'origine de ce lieu. La carrière, désaffectée depuis la deuxième guerre mondiale, a été reprise par Alain Tenenbaum, un sculpteur, qui a permis à d'autres sculpteurs de toutes nationalités de venir s'exprimer sur le front de taille. Le résultat est impressionnant, et toujours en évolution depuis sa création en 2001.

Après le pique-nique et une jolie promenade le long de la Charente, que bordent de riches maisons d'armateurs du XVIII^e siècle, nous terminons cette journée par la visite de Taillebourg.

Nous espérons pouvoir continuer la découverte de notre patrimoine en 2022.

Nous tiendrons notre **Assemblée Générale**, dans le respect des consignes en vigueur, **à la Salle Jules Ferry, le jeudi 3 février à 16 heures.**

L'ARHSA souhaite à tous, de Joyeuses Fêtes de fin d'année, et bonne santé et bonne humeur pour 2022.



Contacts :
Nicole Laidet 05 46 04 05 68

COMITÉ DES FÊTES- INTER-ASSOCIATION

Bilan des manifestations 2021



Le bilan des animations en 2021, est légèrement mieux que l'année précédente, car nous avons pu organiser quelques manifestations à partir du mois de juillet.

Le mardi 13 juillet, la soirée a été très perturbée par la pluie. Malgré tout, nous avons organisé une soirée avec restauration rapide, un bal populaire animé par Christophe et son équipe "Disco Mobile". Un superbe feu d'artifice était offert par la Municipalité.

La fête des vendanges, des 2 et 3 octobre, a été gâchée par le mauvais temps, notamment le dimanche pour les brocanteurs avec la pluie en continu.

Suite aux nouvelles directives sanitaires, le spectacle du Noël des enfants des écoles, prévu le 14 décembre a été reporté au vendredi 3 juin... malgré tout, nous avons pu aller dans chaque classe, offrir aux élèves des écoles maternelle et Jean Ferrat, boissons, chocolaines et pères Noël en chocolat. Félicitations au Père Noël pour avoir bravé le Covid.

Le vendredi 3 décembre, l'inter-association a organisé une réunion pour établir le calendrier des



manifestations pour 2022.

Afin de redonner vie, joie et gaieté aux habitants de notre région, nous espérons, si le Covid nous le permet, reprendre nos activités au sein de nos différentes associations : lotos, animations diverses, etc.

Le samedi 12 mars, si les mesures sanitaires le permettent : reprise du carnaval avec La Roche-Chalais. Venez nombreux, défiler avec nous, le matin, à Saint-Aigulin et l'après-midi, à La Roche-Chalais.

Le Comité des Fêtes et l'inter-association vous adressent leurs meilleurs vœux de bonheur et surtout une excellente santé pour 2022.



Quelques jours avant Noël, nous avons eu la douleur d'apprendre le décès de **Carlo Bizzotto**. Carlo et son épouse Gilberte étaient des pièces maîtresses de l'Inter-Association et du Comité des Fêtes. Très dévoués et plein d'entrains, ils étaient toujours présents, avec notre équipe, pour organiser nos différentes manifestations. Merci Carlo, repose en paix. Nous adressons nos sincères condoléances à toute ta famille.

DON DU SANG

Je donne... dès maintenant



Pour ce quatrième et dernier don de l'année 2021, à Saint-Aigulin, l'Établissement Français du Sang, en raison des difficultés actuelles, a réalisé de bonnes collectes de sang. Au vu des stocks de produits sanguins à un niveau bas, il n'avait pas lésiné sur les moyens d'annoncer cette journée de collecte.

Dans les jours précédents cette matinée du 29 novembre, nous avons reçu, sur nos appareils téléphoniques ainsi que sur la messagerie internet, des appels urgents nous invitant à nous présenter à cette collecte.

Comme d'habitude, quelques bénévoles de l'ADSB avaient mis en place les banderoles et affiches chez les commerçants. Tous ces moyens déployés n'ont, semble-t-il pas été suffisants pour que les objectifs de l'EFS soient réalisés.

En fin de matinée, il a été comptabilisé 56 présentés dont 1 nouvelle personne, et 53 poches de sang prélevées. Nous ne pouvons que regretter cette si faible participation, en espérant que cette situation ne perdure pas, sinon se poserait la question de pouvoir soigner toutes les personnes ayant besoin de produits

sanguins. Merci à tous ceux qui se sont présentés à cette collecte.

Habituellement, le début d'année est pour notre association, synonyme d'un bon moment passé à travers un repas fraternel qui clôture notre assemblée générale. Malheureusement comme l'an passé, il n'en sera pas de même en 2022.

Le Conseil d'Administration dans sa dernière réunion, a constaté qu'en raison de la situation sanitaire actuelle et des contraintes administratives qui risquent de peser sur nous pour cette période de l'année, il a envisagé de reporter la tenue de cette manifestation au samedi 9 avril 2022. Bien évidemment, vous serez tenus informés à temps de la tenue ou non de cette AG à cette date.

Nous vous donnons rendez-vous pour la prochaine collecte le lundi 7 février 2022. Rappelons ici que pour donner son sang, il n'est nul besoin d'être vacciné ni de pass sanitaire exigé. Du gel et des masques sont distribués à l'entrée et il faut respecter les gestes barrières.

Les membres du Conseil d'Administration de l'Association des Donneurs de Sang Bénévoles du secteur de Saint-Aigulin vous présentent leurs meilleurs vœux pour 2022.



AMICALE DES PÊCHEURS : HOMMAGE À PIERRE MONSALUT



Un fidèle parmi les fidèles vient de nous quitter, Pierre Monsalut. Il a été trésorier de l'amicale dès l'âge de 20 ans et cela pendant 60 années consécutives. Durant plusieurs mandats il a été élu de la fédération départementale située à La Rochelle et n'a manqué aucun conseil d'administration. Saint-Aigulin-La Rochelle, c'était 3 heures de route aller avec un retour à trois heures du matin. Une minute de silence a été observée au début de la réunion de l'amicale, le samedi 11 décembre.

Cette réunion surtout prévue pour le renouvellement du bureau a connu une absence de pêcheurs exceptionnelle malgré la diffusion sur panneau lumineux et internet par la fédération départementale.

Nouveau bureau : Président : PELET Patrice. Vice-président : BERNARD Marc. Trésorier : CARRÉ Xavier. Secrétaire : BOURGNON Loïc. Membres : BOUSQUET Michel, SANDRÉ Albert, CARRÉ Alain, SOULET Bernard.

Bonne année à toutes et à tous pour 2022 !

PAR MONTS ET PAR VAUX

Sur les routes et chemins en 2022



C'est une soixantaine de randonneurs de Par monts et par Vaux qui se sont donnés RV dès 8 h du matin à Mérignac pour participer à la marche en faveur du Téléthon, en partenariat avec l'antenne AFM d'Orignolles.

Ceux qui le souhaitent se sont retrouvés à la salle des fêtes d'Orignolles pour déguster, en toute convivialité, le pot-au-feu servi et concocté par les bénévoles.

Suivaient à nouveau des randonnées dans l'après-midi pour clore cette journée avec un petit



réconfort offert par les bénévoles d'Orignolles 350.20€ récoltés dans l'urne de notre association. Merci à tous pour vos dons en faveur de la recherche médicale.

L'association respecte la trêve de Noël et cesse ses activités durant les fêtes de fin d'année.

Mais personne n'oublie la première randonnée de l'année. Pour 2022, c'est le 9 janvier à Chepniers, au départ de l'étang de Robinson, avec, à la fin, le partage de la traditionnelle Galette des Rois, appréciée de tous.

PAS ET GALOP EN SAINTONGE BOISÉE

Quelques nouvelles de l'année écoulée à l'Association Aigulinoise : "Pas et Galop en Saintonge boisée" mais aussi de ce qui se prépare pour 2022 !

Cette année 2021 a été particulière pour tous ; du fait du contexte, une seule manifestation officielle a eu lieu cette année (mais non des moindres) : La Randonnée des Amoureux.

Elle s'est déroulée à la Genétouze les 28 et 29 août ; durant ce week-end, une trentaine de cavaliers sur chaque journée a pu profiter de cette randonnée. Les attelages étaient aussi de la partie.

Nous remercions encore Philippe et toute sa famille de nous avoir accueillis sur leur propriété et offert de si beaux parcours.

Suite à l'A.G qui s'est tenue le dimanche 5 décembre à Bourses-et-Martron, le nouveau bureau se compose toujours de 6 postes, tous pourvus, dont celui évidemment du plus fidèle, le Président, Jean-Jacques Raud et de son acolyte de la 1^{re} heure et vice-Président, Philippe Bodet. Les secrétaire et vice-secrétaire,

Barbara Authier et Marion Raud, sont là pour les épauler et surtout la Trésorière Tarraud Pauline et la vice-Trésorière Fred Prévost.

Les membres actifs sont nombreux : Damien Hervet, Isabelle Raud, Jérôme Ingremeau et Jean-Louis Bernard... Tout ce petit monde se regroupe autour d'une cinquantaine d'adhérents, eux aussi actifs et motivés, venant parfois de bien au-delà de nos territoires saintongeais.

Le calendrier prévisionnel pour 2022 est d'ores et déjà fixé :

L'Association Pas et Galop se rendra au jumping de Bordeaux du 3 au 6 février auprès d'Equiliberté, Association Nationale, pour faire connaître la pratique de la randonnée équestre et promouvoir nos territoires par le biais de cette pratique. Un échange culturel que nous espérons enrichissant pour tous.

Renseignements, n'hésitez pas à contacter Jean-Jacques Raud, notre président, au 06 72 16 23 81

Toute l'équipe vous souhaite une bonne et heureuse année 2022 !

Pas et Galop
CALENDRIER PRÉVISIONNEL 2022
Ouvrez dans le respect des réglementations sanitaires en vigueur.

- Randonnée des Poissons
Dimanche 6 mars > Ville-franche de Louchat 24610
- Carnaval
Samedi 12 mars > Saint Aigulin 17360
- Aigu Rando
Dimanche 17 / Lundi 18 avril > Saint Aigulin 17360
- Randonnée des Amoureux
Samedi 27 / Dimanche 28 août > La Genétouze 17360
- Randonnée des Adhérents
Samedi 26 / Dimanche 27 novembre > Saint Martin de Coux 17360
- Trec de la Dronne
Samedi 3 / Dimanche 4 septembre

- Infos :
- Préparation trec, endurance pour la saison 2023
- Participation au Salon du Cheval 3/4/5/6 février > Bordeaux

Renseignements :
Jean-Jacques Tél : 06 72 16 23 81
Pauline Tél : 06 31 40 56 19

Association loi 1901
R° W 173601984
Siren 750 132 864 00012
Siège Social: mairie de St Aigulin 17360

MAJORETTES DE SAINT-AIGULIN



Voilà la nouvelle saison qui vient de débiter toujours avec cette situation (covid) mais nous n'avons rien lâché. Nous avons un très bon recrutement qui porte le groupe à 33 filles.

Cette année, nous allons fonctionner un peu autrement avec plusieurs coachs (entraîneurs): Lisarose Géron, Constance Mercier, Marie Wlodarczyk, Lola Ferrandini, Abigaëlle Froustey et un coach général : Elfie Froustey

Les filles d'expérience, sont prêtes pour emmener leur groupe au Championnat de France pour le weekend de pâques à Agen (47) afin de remettre en jeu leur titre de Championne de France en pompom cadette et leur deuxième place en bâtons, derrière nos voisins charentais "les Bâtons de l'estuaire club" qui ont déjà brillé sur les podiums Européens.

En tout cas, nous avons préparé les sélections en interne, les groupes par catégories tout en respectant les règles fixées par notre fédération.

Un stage de niveau et coach a été organisé par la fédération, auquel ont participé les coachs de notre club, un très bon moment de travail et d'échange ainsi que des petits moments de détente, restaurant et bowling avec nos amies Les majorettes du Rance (Aveyron).

Maintenant, il ne nous reste plus qu'à mettre les chorégraphies en place... nous vous donnons rendez-vous sur différents lieux de brocantes, carnaval, fêtes privées ou locales, etc...

Le président et ses membres mettent en place des solutions pour financer tous les besoins nécessaires sur la saison et le Championnat en organisant différentes choses, portes ouvertes, tombola, calendriers, etc...

En solidarité pour le Téléthon, nous avons partagé avec l'association RDN et les Pompiers un très bon moment. Ensemble, nous avons récolté 720€.

Nous avons organisé des activités conviviales, toujours avec une situation particulière, comme des anniversaires, halloween, ainsi que Noël qui devrait être une des plus belles fêtes, mais qui a été malheureusement minimisée.

Des dates de lotos ont été prévues pour 2022, malheureusement les circonstances nous obligent à annuler celui qui aurait dû avoir lieu mi-janvier, nous espérons pouvoir maintenir ceux du 12 février et du 7 mai... À suivre...

TENNIS CLUB



L'année 2021 s'est achevée avec le soleil.

L'école de tennis est ouverte le mercredi de 10h à 12h et l'après-midi de 14h à 17h de septembre à juin.

Le président félicite petits et grands pour leur assiduité.

Championnat régional messieurs par équipe d'automne et d'hiver 2021 :

Le bilan sportif de la saison écoulée est globalement positif.

L'équipe messieurs termine à la 3^e place sur 6 équipes en championnat d'automne et à la 4^e place sur 6 équipes en championnat d'hiver.

Rendez-vous des manifestations pour l'année 2022 :

- 3 lotos : le 4 juin, 20 août, 10 septembre 2022.
- Tournoi d'été du 1^{er} au 14 juillet 2022 avec un tournoi Senior + un Tournoi Jeunes 11 et 12 ans.

Le président remercie l'équipe de bénévoles et tous ceux qui s'investissent pour le bon fonctionnement de l'association.

Le président et son bureau vous souhaitent leurs meilleurs vœux de bonne année 2022.

Albert Sandré

ADMINISTRATION

● **ADMR SAINT-AIGULIN**

Mme Élodie TAILHADE - 58 rue Victor Hugo
Permanence à Saint-Aigulin :
Le jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h
05.46.70.09.97

Permanence à Saint-Martin d'Ary :
05.46.04.45.97

Du lundi au vendredi de 8h à 12h
Ou Plate forme dép. : **0810.600.448**

● **ASSEDIC**

www.assedic.fr et le **3949**

● **CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES (Dépt 17)**

Mairie de Montendre : jeudi de 13h30 à 16h30
Point Internet : Visio accueil
Jonzac : 5 rue des Guits, le jeudi
de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30

● **CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES**

5 Avenue de la Grange
17210 MONTLIEU LA GARDE
Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h
05.46.04.44.33

● **CONCILIATEUR**

Monsieur François HERNANDEZ
Permanence tous les 2^e mercredi de chaque
mois entre 9h et 12h à Montguyon.
Prendre RDV à la MSAP : **05.46.04.01.45**

● **MISSION LOCALE de HAUTE-SAINTONGE**

Julie de CARVALHO conseillère en insertion
Nadia HERVOIX-NAISSANT chargée d'accueil
le lundi et le mardi 9h/12h30 - 13h30/17h
05.46.49.01.79 / 06.31.71.12.95
jdecarvalho.ml@haute-saintonge.org

● **M.S.A.P.**● **Maison de Service Au Public :**

Saint-Aigulin : à La Poste
9h à 12h et de 13h45 à 16h30
Permanences : CPAM - Pôle Emploi
Mairie de Montguyon :
9h à 12h et de 14h à 18h
Permanences : CPAM - Pôle Emploi
CAF - Mission locale - MSA

● **SÉCURITÉ SOCIALE :**● **C.P.A.M.**

4 rue René Cassin, 17114 Saintes
Rendez-vous avec le conseiller : **3646**

● **MUTUALITÉ SOCIALE AGRICOLE**

Route de Royan - Montguyon
05.46.49.27.77

● **SERVICE SOCIAL**

Permanence sur Saint-Aigulin
SUR RENDEZ-VOUS UNIQUEMENT
au **05.46.49.27.77**

● **V.I.E.**

Antenne de Saint-Aigulin :
58 rue Victor Hugo : **06.03.31.32.54**
Conseillère en insertion : Marie-France GUENON
Antenne de Montguyon :
32 rue de Vassiac : **05.46.04.08.69**

VIE PRATIQUE

● **CABINET DENTAIRE**

Mme DIBY Antoinette - 2 place Jules Ferry
05.46.48.37.67

● **CABINETS INFIRMIERS**

MM. CUSINTINO Thierry et DUBUC Jean-Marie
44 avenue de Saintonge **05.46.48.06.58**
Soins au cabinet sur rendez-vous
Mme FISSIER Marie-Claude **06.81.56.59.15**
1 lot des Grands Champs - Soins à domicile
Mme BONDU Angélique et CAILLAU Solène
2 place Jules Ferry
06.31.18.88.15

Soins au cabinet et à domicile sur rendez-vous

● **CABINET PÉDICURIE-PODOLOGIE**

Mme JULLIEN Véronique et Mme DENOUVION Léa
Maison de Santé Pluridisciplinaire
Place de Verdun
05.46.04.88.25 - sur rendez-vous

● **DIÉTÉTICIEN**

M. Baptiste RAMBAUD
Maison de Santé Pluridisciplinaire - Place de Verdun
06.46.03.41.29

● **CABINET MÉDICAL**

Docteurs BILLET Christelle et PETTES Sandrine
05.46.04.88.11
Maison de Santé Pluridisciplinaire - Place de Verdun
Docteur BOUMAZZOUGH Abdelaziz
06.23.14.12.65

Maison de Santé Pluridisciplinaire - Place de Verdun

● **MÉDECINS DE GARDE**

05.46.27.55.20
En cas d'urgence seulement, faites le **15**

● **MASSEUR, KINÉSITHÉRAPEUTE, OSTHÉOPATHIE**

Mlle SZÁNTÓ Andrée
3 rue Victor Hugo : **05.46.04.80.29**

● **POMPES FUNÈBRES**

CIEL & TERRE : **05.46.70.63.47**
QUANTIN FUNÉRAIRE : **05.46.04.89.06**

● **PUÉRICULTRICE**

Service Social de Montendre : **05.46.49.27.77**

● **SANTÉ À DOMICILE**

Service de Soins à Domicile
17270 Saint-Martin-d'Ary : **05.46.04.52.26**

● **SECOURS CATHOLIQUE**

Horaires le jeudi matin de 9h à 12h
et le 1^{er} samedi de chaque mois de 9h à 12h
Place Jules Ferry - **06.81.86.24.15**

● **SOPHROLOGUE**

Mme HUOT Delphine
06.62.26.33.38

● **TAXI - AMBULANCE**

QUANTIN AMBULANCE S.A.R.L.
Gérant BONDU Patrick : **05.46.04.80.36**

● **TAXI**

TAXI CHRISTINE 7J/7 - Conventionné SS
05.46.04.83.17 ou **06.70.12.84.65**

● **VÉTÉRINAIRES**

Clinique vétérinaire : 35 ter av. de Saintonge
Docteurs COENEN Katrien, DE WEER Koen
et MASSONI Sabrina
05.46.04.83.66

NUMEROS UTILES

● **GENDARMERIE**

Montguyon : **05.46.04.10.13**
Saint-Aigulin : **05.46.04.80.03**

● **LA POSTE**

Du lundi au Vendredi de 9h à 12h
et de 13h45 à 16h30 (le jeudi à 16h15)
Le samedi de 9h à 12h
Heure limite de départ de courrier 15h
Tél : **3631**

● **MÉDIATEUR de la REPUBLIQUE**

M. Michel DUCOURE
Annexe du Conseil Général
72 - 74 Cours Paul Doumer - Saintes
Le Mardi et Mercredi : de 9h à 12h
Tél : **05.46.97.55.15**

● **POMPIERS**

Faites le **18**. - Portable le **112**

● **S.O.S. Essaims**

• Léger Destruction
Montguyon - **06.60.05.71.03**
• Claude Gombaud Le Fieu - **06.09.79.01.90**

● **DÉRATISATION**

Ets D.C.G. - La Roche-Chalais
Tél. : **05.53.91.46.09**

● **DÉCHETTERIE**

Du mercredi au samedi
De 9h à 12h30 et de 14h à 17h30
Tél : **05.46.70.43.64**

PHARMACIES

● **PHARMACIE FORT**

74 rue Victor Hugo - 17360 Saint-Aigulin
Tél : **05.46.04.80.32**

● **PHARMACIE LEVRAUD Guillien**

1 place de la Mairie - 17270 Montguyon
Tél : **05.46.04.10.06**

● **PHARMACIE BONICHON**

Av. d'Aquitaine - 24490 La Roche-Chalais
Tél : **05.53.91.42.47**

● **PHARMACIE DES REMPARTS**

6 place Pasteur - 24410 Saint-Aulaye
Tél : **05.53.90.42.08**

● **PHARMACIE AMAROT**

Le Bourg - 17270 Cercoux
Tél : **05.46.04.71.28**

PHARMACIES DE GARDE :

www.3237.fr

Gratuit ou le **3237**

Numéro Audiotel : 0,34€ TTC / min



AGENDA

Les dates ci-dessus, programmées annuellement, peuvent être modifiées ou annulées par les associations concernées.

EFS
ÉTABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG
Du donneur aux patients

**PARTAGEZ VOTRE POUVOIR,
DONNEZ VOTRE SANG !**

LUNDI 7 FÉVRIER 2022
Au foyer municipal de 8h30 à 13h



dondesang.efs.sante.fr



0 800 109 900

MESSES

Tous les dimanches et fêtes de l'année, messe à 10h30 à Saint-Aigulin

FÉVRIER

Samedi 5 : St-Martin-de-Coux (18h)
Samedi 19 : St-Martin-de-Coux (18h)

MARS

Lundi 5 : Le Fouilloux (18h)
Samedi 19 : La Barde (18h)

Tél. : 05.46.04.80.50
Mail : paroisse.saintaigulin@orange.fr
Blog : paroissesaintaigulin.e-monsite.com



ÉTAT CIVIL

NAISSANCES

BONNIN Emmy
née le 10 septembre 2021
SERAFIN Giulia, Malou, Yolande
née le 12 novembre 2021
GIRET BORDERIE Maë
né le 13 novembre 2021
FRANCOUT Aliénor, Marie, Valentine
née le 15 novembre 2021

MARIAGES

Néant

DÉCÈS

GREFFE Elisabeth, Alice épouse GUBLIN
décédée le 10 mai 2021
à l'âge de 61 ans
DUFOUR René
décédé le 1^{er} août 2021
à l'âge de 84 ans
BAUDOU Thérèse, Jeanne, Anne, Marie
veuve PONCET
décédée le 28 août 2021
à l'âge de 96 ans
CARRADORE Cesare Santo
décédé le 25 septembre 2021
à l'âge de 93 ans
TAJAN Lucienne, Marie, Rose
veuve RANCHOU
décédée le 29 octobre 2021
à l'âge de 91 ans
MARTINEAU Jean-Max
Décédé le 03 novembre 2021
à l'âge de 79 ans
LEQUEUX Joël, Fernand
Décédé le 28 novembre 2021
à l'âge de 66 ans
BIZZOTTO Carlin dit Carlo
Décédé le 22 décembre 2021
à l'âge de 88 ans